

Fédérer
les professionnels
de la Communication Visuelle.

Régime d'adhésion forfaitaire DEEE Déclaration 2024

Raison sociale du déclarant :

Adresse et code postal :

Personne en charge du dossier :

N° de téléphone :

Adresse Mail :

Quelle quantité d'Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses avez-vous fabriquées / importées ?

En 2023 : tonnes et unités

Merci de retourner ce document avant le 19 janvier 2024
à FESPA France contact@fespa-france.fr / 17 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 Paris

Attention,

Si vous fabriquez ou importez plus de 2 tonnes d'Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses par an, vous ne pouvez pas bénéficier du régime d'adhésion forfaitaire de Ecosystem via FESPA France.

Fait à :

Le :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

FESPA France déclare à ECOSYSTEM les quantités d'Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses mises sur le marché par votre entreprise, vous permettant ainsi de remplir vos obligations de producteur de DEEE pro.

A réception, nous vous adresserons un certificat d'adhésion au régime forfaitaire DEEE d'ECOSYSTEM attestant, vis-à-vis des pouvoirs publics et de vos clients, que vous remplissez vos obligations de déclaration des Enseignes et/ou Signalétiques lumineuses usagées.